

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4953 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHELLIQ HOUSSINE N° 77368

Date de naissance : 01. 01. 1961

Adresse : LES CHABAB ZONE D Imm. 9 Apt 11

AÏN SERAA CASA

Tél. : 066.130.2886 Total des frais engagés : 6380,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur Diaa LAHBI

Spécialiste Ophtalmologie Adulte et Pédiatrique
61 Bd. Mouad Boujelben - 2ème Etage
Sidi Bernoussi Casablanca - Tel: 0522 759 71

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22/09/2023

Nom et prénom du malade : CHELLIQ HOUSSINE Age : 62

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Coartation aortique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : cause

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : cause Le : 22/09/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/09/23	CP	1	25000	Professeur DIAA EL HADJ Spécialiste Ophthalmologie Adulte et Pédiatrique 12, Bd. Mouad Bouzid 10100 Casablanca Tel : 0322 738 730

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Loulab Casablanca Tunisie Tunisie Tunisie	21/09/2013	130.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>J. B. en</i>	27-09-23					6000,00
	095010594					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

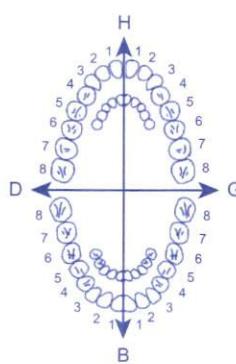
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur Diaa LAHBIL

SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE ADULTE ET PEDIATRIQUE

Ex Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca

Diplômée de la Faculté de Médecine de Nantes - France

Chirurgie de la cataracte par phaco

DIU Chirurgie réfractive

Chirurgie du glaucome

AFS Strabologie

Angiographie -Laser - DIU Contactologie



الأستاذة ضياء لحبيل

أخصائية في طب وجراحة العيون للكبار والأطفال

أستاذة مبكرة بكلية الطب بالدار البيضاء

خرابحة كلية الطب ببنان - فرنسا

جراحة الجلاة بالليزر

جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة ارتفاع الضغط

جراحة الحول

تصوير الشبكية - الليزر - العدسات الاصنف

Casablanca, le **21 Septembre** الدار البيضاء
2023

Mr. CHELLIQ HOUSSINE

130,00

HYFRESH



1 goutte x 3 à 4 / jour, les deux yeux, 2 Mois



Professeur Diaa LAHBIL
Spécialiste Ophtalmologique Adulte et Pédiatrique
Bd. Mouad Bnou Jabal 2ème Etage

62, شارع معاذ بن جبل - الطابق الثاني - بني البرنوصي - الدار البيضاء - الهاتف : 0522 750 750
62, Bd. Mouad Bnou Jabal - 2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - Casablanca - Tél : 0522 750 750

Urgences : 06 61 23 41 06 - E-mail : dlahbil@gmail.com

Professeur Diaa LAHBIL

SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE ADULTE ET PEDIATRIQUE

Ex Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca

Diplômée de la Faculté de Médecine de Nantes - France

Chirurgie de la cataracte par phaco

DIU Chirurgie réfractive

Chirurgie du glaucome

AFS Strabologie

Angiographie -Laser - DIU Contactologie



اللّاستادة ضياء لـهـبـيل
أخصائية في طب وجراحة العيون للكبار والأطفال
أستاذة مبكرة بكلية الطب بالدار البيضاء
خرسحة كلية الطب ببنانـت - فـرنسـا

جـراـحةـ الجـالـلةـ بـالـليـزـرـ

جـراـحةـ تـصـحـيـحـ الـبـصـرـ بـالـليـزـرـ

جـراـحةـ اـرـتقـاعـ الصـفـطـ

جـراـحةـ الـحـولـ

تصـوـيرـ الشـبـكـيـةـ - الـليـزـرـ - الـعـدـسـاتـ الـلاـصـقـةـ

Casablanca, le **21 Septembre** الدار البيضاء
2023

Mr. CHELLIQ HOUSSINE

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets

VL :

OD = + 1.25 (- 0.50 à 90°)

OG = + 1.50 (- 0.75 à 75°)

VP :

ODG = Add : + 3.00

Rachid Optique
62 Bd. Mouad Bnou Jabal - 2^{ème} Etage
Katafa Rue 45 N° 8
Sidi Bernoussi Casablanca
Tél : 0522 750 750

Professeur Diaa LAHBIL
Spécialiste Ophtalmologie Adulte et Pédiatrique
62 Bd. Mouad Bnou Jabal - 2^{ème} Etage

62، شارع معاذ بن جبل - الطابق الثاني - سيدى البرهومي - الدار البيضاء - الهاتف : 0522 750 750
62, Bd. Mouad Bnou Jabal - 2^{ème} Etage - Sidi Bernoussi - Casablanca - Tél : 0522 750 750

Urgences : 06 61 23 41 06 - E-mail : dlahbil@gmail.com

RACHAD Optic

**BD Abi Der Al Ghafari Katafa Rue 45 N°8
 Sidi Bernoussi / Casablanca
 Tel : 0522733203
 Patente : 31611162 / Ice : 001932476000030
 If : 40419071**

M. HOUSSINE CHLLIQ**FACTURE N° : F117540**

Date : 27/09/2023

Prescrit par : Dia LAHBIL

No ID :

En date du : 21/09/2023

Désignation	Qté	Prix unit.	Valeur	TVA
VERRE PROGRESSIFS ZEISS ORGANIQUE MTC	1	2500.00	2500.00	20.0
VERRE PROGRESSIFS ZEISS ORGANIQUE MTC	1	2500.00	2500.00	20.0
MONTURE OPTIQUE	1	1000.00	1000.00	20.0
Corrections :				
VL D. Sph: +1.25 Cyl: -0.50 Axe: 90° Add: +3.00				
VL G. Sph: +1.50 Cyl: -0.75 Axe: 75° Add: +3.00				
VP D. Sph: +4.25 Cyl: -0.50 Axe: 90°				
VP G. Sph: +4.50 Cyl: -0.75 Axe: 75°				
Total	3		6000.00	

Total H.T.	Total TVA	Total T.T.C.	Acompte	A PAYER
5000.00	1000.00	6000.00		6000.00 Dh

